

L'AIDE AU BAFD DANS LE LOIRET

VOUS SOUHAITEZ SUIVRE UNE FORMATION POUR OBTENIR LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Objectif

Faciliter l'accès au stage Bafd en apportant une aide financière au stagiaire qui suit la formation d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs.

Conditions d'attribution

L'aide est accordée, sous réserve, qu'à la date de début de session, les conditions suivantes soient remplies :

- que le stagiaire soit âgé **au minimum de 18 ans et au maximum de 26 ans**,
- que le stagiaire **réside dans le Loiret**,
- que le stagiaire soit **allocataire de la Caf du Loiret à titre personnel ou connu présent sur le dossier allocataire de ses parents**,
- que le stagiaire **ne bénéficie pas d'une prise en charge financière intégrale à 100 % des frais de la formation générale par un tiers** (employeur, municipalité, association, etc.) **ou par un autre organisme**.

Plafond du quotient familial

Il s'apprécie au moment de la demande.

- **Inférieur à 2000 €** pour le stagiaire rattaché au dossier Caf de leurs parents,
- **Sans condition** pour le stagiaire qui bénéficie d'une allocation versée par la Caf à titre personnel.

Nature et montant de l'aide

Le montant de l'aide financière est forfaitaire. **Il est de 300 € par stagiaire**, accordé dans la limite des frais qu'il a réellement engagés.

Démarches

À l'issue de la formation générale, le stagiaire adresse le formulaire complété et signé à la Caf du Loiret dans un délai maximum de 3 mois suivant la formation.

À l'issue de la formation complète, le stagiaire transmet, à la Caf du Loiret, le formulaire présent sur la page suivante, complété et signé, accompagné d'une copie de son diplôme dans un délai maximum de 3 mois.

Modalités de versement

Le versement s'effectue en 2 parties :

- **200 €** à la fin de la session de formation générale,
- **100 €** sur présentation du diplôme.

AIDE AU BAFD – CAF DU LOIRET

- À L'ISSUE DE LA FORMATION GÉNÉRALE, VOUS DEVEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 3 MOIS SUIVANT LA FORMATION.
- À L'ISSUE DE VOTRE FORMATION COMPLÈTE, VOUS DEVEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 3 MOIS ACCOMPAGNÉ DE LA COPIE DE VOTRE DIPLÔME BAFD.

Les conditions d'octroi de l'aide et le montant accordé sont ceux basés sur le règlement en vigueur. L'aide s'applique uniquement si les frais de formation ne sont pas pris en charge par un tiers (employeur, municipalité, association...) ou par un autre organisme.

Renseignements personnels à remplir par le stagiaire

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Date de naissance : N° de Sécurité sociale :
Numéro allocataire Caf :
(du stagiaire ou de ses parents)
Adresse :
Code postal : Commune :
Signature de l'allocataire :

Renseignements à compléter par l'organisateur à la fin du stage

Nom de l'organisme de formation :
Adresse :
Code postal : Commune :
Atteste que le stagiaire désigné ci-dessus a suivi la session :
Session de formation générale
Session de perfectionnement
Date de la session : Numéro d'habilitation :
Code postal du lieu du stage : Montant payé par le stagiaire :
Coût de la formation :
À : Le :
Signature et cachet de l'organisme de formation :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

Demande à transmettre :

- par voie postale à : Caf du Loiret – 2 place Saint Charles 45946 ORLÉANS Cedex 9
- ou en ligne sur Caf.fr (espace « Mon compte ») ou par l'application mobile « Caf - Mon compte »



00000001020000000000